

Grilles tarifaire 2016 – 2017 des prestations municipales périscolaires et extrascolaires :

Pour permettre à une part plus importante des familles de bénéficier des tarifs modulés, le Conseil Municipal a décidé de plafonner les tarifs pour un Quotient Familial à 1800 € au lieu, précédemment, de 1300 €.

Pour les familles qui le souhaitent et qui n'ont pas établi à ce jour leur QF, nous vous invitons afin d'établir vos tarifs à vous présenter au Service Animation Jeunesse muni de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif de domicile. Pour les familles qui ont déjà établi leur QF 2016, une nouvelle grille pourra vous être remise.

Tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal de Péaule le 04 avril 2016 pour une application à compter du mercredi 06 juillet 2016.

Le tarif appliqué est défini proportionnellement au QF entre les tarifs minimums et maximums		Code Tarifaire	Tarif mini en € QF ≤ 300	Tarif en € QF = 1300	Tarif maxi en € QF ≥ 1800	Tarif Hors Convention mini en € QF ≤ 300	Tarif Hors Convention maxi en € QF ≥ 1800	
TEMPS EXTRASCOLAIRES	ACTIVITES SANS PRESTATAIRES	TARIF 1/2 J	A	3,5	4,17	4,5	4,5	5,4
		TARIF JOURNEE	B	5,4	7,2	8	8	9,6
	SEMAINE (uniquement en été).			36,2	42,1	45	45	54
	ACTIVITES AVEC PRESTATAIRES (hors repas et goûter).	TARIF 1	C	6,2	7,4	8	8	9,6
		TARIF 2	D	8,4	10,2	11	11	13,2
		TARIF 3	E	11,9	14,7	16	16	19,2
		TARIF 4	F	14,4	16,8	18	18	21,6
		TARIF 5	G	18,4	22,2	24	24	28,8
	SEJOURS:	TARIF 1	H	71,2	79,1	83	83	99,6
		TARIF 2	I	83	93,7	99	99	118,8
TARIF 3		J	114	128	135	135	162	
TARIF 4		K	145	160,4	168	168	201,6	
Forfait d'adhésion à l'Espace Jeunes			5					
TEMPS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	REPAS	Enfant	3,15	3,45	3,6	3,15	3,6	
		repas Imprévu	4,45	4,78	4,95	4,45	4,95	
	GOUTER (facturé pour toutes présences en périscolaire et après-midi ou journées à l'ALSH extrascolaire).		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
	ACCUEIL PERISCOLAIRE ET GARDERIE EXTRASCOLAIRE (au quart d'heure).		0,42	0,48	0,5	0,42	0,5	

Repas adultes : 5 euros.

Exemples tarifaires (tarifs normaux) pour le repas et accompagnement de la pause méridienne selon différents foyers :

Parts fiscales selon constitution du foyer (voir avis d'imposition)	Revenu(s) fiscal (aux) de référence du foyer pour un tarif minimum de 3.15 €	Revenu(s) fiscal (aux) de référence du foyer pour un tarif maximum de 3.60 €
1,5	5 400 €	32 400 €
2	7 200 €	43 200 €
2,5	9 000 €	54 000 €
3	10 800 €	64 800 €
3,5	12 600 €	75 600 €
4	14 400 €	86 400 €
4,5	16 200 €	97 200 €
5	18 000 €	108 000 €